

	NOM	PRENOM	COMMUNE
Présents	OFFRET	Maurice	VP, Psdt Com° - Cavan
	L'HEREEC	Patrick	Conseiller en charge de l'urbanisme
	BESNARD	Catherine	Lannion
	BODSON	Jean	CM, Trévou-Tréguignec
	BOURGES	Patricia	Pleubian
	BOURHIS	Thérèse	Trémel
	BROUDIC	Jean	Lanmérin
	CORDON	Loïc	Lézardrieux
	DAUVERGNE	Gérard	CM, Saint-Quay-Perros
	DISSEZ	Rémi	CM, Saint-Michel-En-Grève
	DROUMAGUET	Pierre-Yves	Camlez
	GAUTIER	Yannick	CM, Ploulec'h
	JORAND	Patrick	CM, Trédrez-Locquémeau
	KERGOAT	Yannick	CM, Ploumilliau
	KERNEC	Gérard	Le Vieux Marché
	LE BIHAN	Paul	Lannion
	LE BRIAND	Gilbert	Pleubian
	LE BUZULIER	Jean-Claude	Tonquédec
	LE MERDY	Jean	Tréguier
	MAINAGE	Jacques	CM, Trébeurden
	MORVAN	André	CM, Kerbors
	GOURHANT	Brigitte	Ploubezre
	PIEDALLU	Anne-Françoise	Plougrescant
	PONTAILLER	Catherine	Perros-Guirec
	PRAT	Jean-René	Lannion
	QUENIAT	Jean-Claude	Plougras
	SABLON	Hélène	Plestin-Les-Grèves
	SEUREAU	Cédric	Lannion
	TERRIEN	Pierre	Pleumeur-Bodou
	VIARD	Danielle	Louannec
WEISSE	Philippe	Quemperven	
Excusés	DENIAU	Michel	Penvenan
	KERAUDY	Jean-Yves	Perros-Guirec
	LE DIUZET	Yves	CM, Pommerit-Jaudy
	PIOLOT	René	Tréduder
	FALEZAN	Gérard	Conseil de Développement
Assistaient	GUITTON	Julie	Responsable du service urbanisme
	LUCAS	Yann	SCoT
	ROISNE	Etienne	Planification

ORDRE DU JOUR

- 1 Installation de la commission et présentation des missions du service urbanisme.**
- 2 Avis PPA sur les PLU de :**
 - Plougrescant
 - Ploubezre
 - Perros-Guirec
- 3 Révision du SCoT.**
- 4 Questions diverses.**

1. Installation de la commission et présentation des missions du service urbanisme.

La commission n°7 est réunie pour la première fois suite à la fusion du 1^{er} Janvier.

Elle est présidée par Maurice OFFRET, 5^{ème} Vice président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, assisté par Patrick L'HEREEC, conseiller communautaire spécialisé en charge de l'urbanisme et de la langue bretonne.

Maurice OFFRET débute le diaporama en présentant la composition de la commission et en présentant les champs d'intervention de celle-ci. Cf diaporama

Il est notamment indiqué que les missions de cette commission pourraient évoluer en cas de transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité au 27 Mars.

A ce propos, Mr WEISSE souhaite savoir si une décision formelle sera tenue à ce propos. Il lui est répondu que la prise de compétence sera automatique s'il n'y a pas de minorité de blocage exprimée. C'est donc bien aux Conseils Municipaux de s'exprimer sur une telle possibilité.

Mr Yannick GAUTIER s'interroge sur la charge de travail occasionnée par la réalisation d'un SCoT parallèlement à la prise de compétence PLUi et sur l'intérêt de prendre la compétence dès à présent plutôt que d'attendre les prochaines élections municipales où cette question serait de nouveau posée.

Il est répondu que la prise de compétence permettrait de prescrire un PLUi avant 2020, en lien avec le SCoT afin de couvrir l'ensemble des communes par un document d'urbanisme au cours du prochain mandat.

La prochaine commission 7 sera l'occasion de faire un nouveau point sur cette prise de compétence potentielle. En cas de question sur ce point, les communes peuvent à tout moment contacter le service.

Maurice OFFRET poursuit en présentant la constitution du service Urbanisme. Cf diaporama

Julie GUITTON, responsable du service, présente par la suite l'ensemble des missions exercées par le service. Cf diaporama

Anne –Françoise PIEDALLU demande des précisions sur le suivi des contentieux, mission qui n'était pas exercée par l'ex-CCHT.

Julie GUITTON indique que cette mission peut prendre plusieurs formes, mais s'exerce dans le cas où la commune a suivi l'avis proposé par l'instruction :

- Le cas d'un recours gracieux : proposition d'une rédaction de réponse
- Le cas d'un recours contentieux : accompagnement en complément de l'assistance juridique de la commune et avis sur les pièces versées au dossier

2. Avis PPA sur les PLU

Cf diaporama

✓ Plougrescant

Maurice OFFRET présente le dossier.

Anne-Françoise PIEDALLU apporte des compléments, notamment sur la question du hameau nouveau intégré à l'environnement. Elle précise également qu'à son sens, le zonage d'assainissement a été mis à jour.

⇒ **Unanimité sur l'avis Positif**

✓ Ploubezre

Maurice OFFRET présente le dossier.

Suite à certaines questions, Mme GOURHANT précise que la commune a intégré les emplacements réservés de la rocade et du contournement du bourg afin que le futur PLU soit en compatibilité avec le SCoT et que l'inventaire des zones humides s'est bien déroulé.

⇒ **Unanimité sur l'avis Positif assorti de quelques remarques**

✓ Perros - Guirec

Maurice OFFRET présente le dossier.

Mme Catherine PONTAILLER s'étonne de la remarque sur le « périmètre commercial » et trouve dommageable de se brider sur cette thématique.

⇒ **Unanimité sur l'avis Positif assorti de quelques remarques**

3. Révision du SCoT

Yann LUCAS présente l'ensemble de la procédure. (cf diaporama)

Suite à des questions, il est précisé que :

- la charte des estuaires n'est pas concernée
- le SRADDET a un rôle intégrateur

Yann LUCAS poursuit par la démonstration de la nécessité de lancer les travaux sur le SCoT (extension de périmètre, évolutions règlementaires...) et les objectifs proposés. Cf diaporama

Le planning global prévisionnel d'avril 2017 à novembre 2020 est présenté succinctement. Yann Lucas annonce la tenue de séminaires (commission 7 + BE + BC) pour l'élaboration du diagnostic : 1^{er} et 30 juin au siège de LTC toute la journée.

Maurice OFFRET précise que la procédure qui doit être menée doit être vérifiée, notamment avec les services de l'Etat. En effet, il y a un doute sur le fait qu'il s'agisse d'une procédure de révision du SCoT n°1 ou de la création d'un nouveau SCoT car il concernerait un territoire plus large que le SCoT précédent.

Il est également indiqué que la maîtrise d'œuvre du SCoT sera confiée à l'ADEUPA, agence d'urbanisme Brest-Bretagne à laquelle LTC adhère pour la partie urbanisme. La partie évaluation environnementale sera externalisée à un bureau d'étude environnement (consultation prochaine). Les services communautaires disposant des compétences requises se chargeront de la partie Trame Verte et Bleue. LTC s'adjoit des services juridiques du Cabinet LGP (Gourvenec Prieur) pour l'accompagner tout au long de la démarche, cabinet qui était en charge de la relecture du SCoT actuel et avait été missionné en assistance.

Mr BROUDIC signale que la cartographie des communes couvertes ou non par le SCoT doit être corrigée. (modifié, cf diaporama)

A ce propos, Mme PONTAILLER souligne que les supports en Noir et Blanc rendent difficiles la transmission en communes et souhaite, afin que le partage d'information soit le plus efficient, que le diaporama de la commission soit transmis sous forme informatique.

Mr André MORVAN souligne que certains éléments contenus dans le projet de SCoT Goëlo Trégor pourraient être utiles dans la construction du nouveau document.

Mr Loïc CORDON évoque la question de l'urbanisation limitée et obtient la confirmation que les zones 1AU du PLU sont ouvertes à l'urbanisation et ne nécessitent pas d'accord

préfectoral.

Après approbation du nouveau SCoT, les PLU devront être compatibles avec le nouveau document, ce qui pourrait se faire via le PLUi dans le cas d'un transfert de compétence à l'agglomération.

Concernant les questions de concertation et d'information, plusieurs élus relèvent que le journal d'information communautaire ne parvient pas dans toutes les boîtes aux lettres.

La présentation est validée et les objectifs à poursuivre et à rebattre dans le cadre de la procédure à mener sont actés.

4. Questions diverses

Convention Chambre d'Agriculture :

Anne-Françoise PIEDALLU s'interroge sur ce point, le service instructeur CCHT ne faisant pas appel à ce type de consultation. Julie GUITTON apporte réponse sur ce point. Il s'agit de consultation non obligatoire qui permettent de suppléer à une ancienne consultation DDM et apportent une expertise aux élus sur la question agricole (impact sur les exploitations, installation d'exploitant...).

La reconduction de la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture est adoptée moins l'abstention de Mme Anne-Françoise PIEDALLU qui n'y voit pas d'intérêt par rapport au prix payé.

La prochaine commission du 15 mars devrait porter sur

- Un rappel du transfert de la compétence PLU au 27 mars 2017
- La poursuite du lancement des travaux SCoT en vue de la rédaction de délibération de prescription
- DPU exercice de la compétence par l'intercommunalité et modalités de fonctionnement avec les communes
- Questions non fixées à ce jour
- Rappel : dates à noter : 1^{er} et 30 juin = séminaire SCoT